

ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

Siège social :
HOTEL DES COMMUNES
72000 LE MANS

Le Président,
MARC JOULAUD

Le Mans, le 19 septembre 2013

MJ/TD/78

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,
Madame, Monsieur le Directeur des services,

La Loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, a modifié les modalités d'élection des représentants des communes au sein des intercommunalités et le mode de scrutin pour les communes de plus de 1000 habitants.

Afin de répondre aux questions que vous vous posez, votre Association des Maires et Adjointes de la Sarthe vous propose **une réunion d'information et d'échanges** :

Le Vendredi 18 octobre 2013 de 17 h 00 à 19 h 00
Au Centre culturel du Val de Vraye à Saint-Saturnin

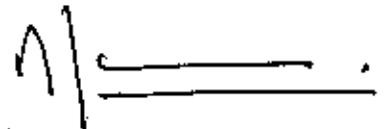
En présence de Judith MWENDO
Conseillère technique au Département Administration et Gestion Communales à
l'Association des Maires de France

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- L'élection des conseillers municipaux dans les communes de moins de 1 000 habitants et de plus de 1 000 habitants,
- L'élection ou la désignation des conseillers communautaires.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.
Rien à vous.

Le Président,



Marc JOULAUD